

Pour favoriser les modes de déplacement actifs et sécuritaires **Brossard adopte sa première Politique de mobilité active**

Brossard, le 25 septembre 2017 – Le conseil municipal de Brossard a adopté, à sa séance du 19 septembre dernier, la première Politique de mobilité active (PMA) de la Ville.

Cette politique est basée sur quatre principes directeurs, qui représentent les valeurs de la Ville en matière de mobilité active :

- Un aménagement du territoire axé sur le transport actif
- Une ville à échelle humaine
- Une ville accessible à tous
- Une réflexion participative

Elle a pour objet d'établir les orientations de la Ville sur plusieurs années en matière de mobilité active. Il s'agit d'un document rassembleur pour toutes les directions, partenaires et citoyens, qui définit la vision d'ensemble qui guidera les futures actions en matière de mobilité active.



« Dans notre planification stratégique 2013-2030, nous avons identifié la mobilité active, sécuritaire et durable comme l'un des six axes majeurs du développement de Brossard. En soutenant l'adoption de nouvelles habitudes de vie, le plan de mobilité active viendra concrétiser les objectifs que nous nous étions fixés pour les années à venir », a expliqué Paul Leduc, maire de Brossard.

Au cours des prochains mois, un plan d'action découlant de cette politique sera élaboré afin de cibler les actions souhaitées, secteur par secteur, en fonction des objectifs d'intervention préalablement établis. Tout comme pour l'élaboration de la PMA, les citoyens seront conviés à participer à la conception de ce plan d'action en mobilité urbaine.

Pour consulter la nouvelle Politique de mobilité active, visitez **brossard.ca/PMA**.

– 30 –

Source : Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6311